

Paris, le 10 décembre 2009

A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS

Communiqué de presse

Vivendi annonce qu'il a franchi ce soir un nouveau seuil de détention de 5 % supplémentaire dans le capital de GVT.

Le pourcentage de détention de Vivendi dans GVT, hors options d'achat non exercées, s'élève désormais à 72,1% du capital (98,9 millions d'actions, sur un total de 137,2 millions), après 59,4 % le 3 décembre (81,5 millions d'actions) et 38,1 % le 13 novembre (48,9 millions d'actions).

Sa participation totale, y compris options d'achat non exercées, est de 78,7 %, correspondant à 108 millions d'actions, après 71,3 % le 3 décembre (97,9 millions d'actions) et 57,5 % le 13 novembre (73,8 millions d'actions).

L'objectif poursuivi par Vivendi, à travers l'augmentation de sa participation dans GVT, est de consolider davantage son contrôle dans GVT.

Vivendi n'a pas conclu de contrats régissant les droits de vote relatifs aux titres GVT ou la vente ou l'achat de titres GVT, à l'exception de ceux qui ont déjà fait l'objet d'une communication publique.

A propos de Vivendi

Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Maroc Telecom (numéro un marocain de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Canal+ (numéro un français de la télévision payante), GVT (numéro un brésilien des opérateurs alternatifs fixes et internet) et NBCU (20 % du leader américain de la TV et du cinéma).

En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 25,4 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs. www.vivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents de ceux décrits dans les déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel ainsi que de risques liés à l'obtention de l'accord de tiers d'autorités réglementaires, dont la plupart sont hors de notre contrôle. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de la diffusion du présent communiqué de presse.